IDinformation	65
TitreFr	autorisation d'appel à générosité du 27 mai 2020: "cercle de la paix"
TitreEN	generous appeal of May 27, 2020: "cercle de la paix"
DescriptionFr	-
DescriptionEn	-
Auteur	Ministère de l'administration territoriale
TypeR	Image
Resource	

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

ARRETE N° 000025 /A/MINAT/DAP/SDLP du 27 MAI 2020
portant autorisation d'appel à la générosité publique

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 83/002 du 21 juillet 1983 régissant les appels à la générosité publique ;
Vu le décret n° 85/1131 du 11 août 1985 fixant les conditions d'octroi de l'autorisation d'appel à la générosité publique ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu Le dossier constitué à cet effet,

ARRETE :

Article 1er.- Est autorisée dans les villes de Douala, Buea, Bafoussam et Yaoundé, pour une période de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de signature du présent arrêté, l'organisation par « **Le Cercle de la Paix** » **(LE CEPA)**, d'une quête publique au titre de la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'assistance sociale et au suivi médical des personnes déplacées internes et des réfugiés, dans le cadre de la crise sanitaire actuelle (COVID 19).

Article 2.- Cette quête sera organisée par les comités de collecte et de gestion institués à cet effet, sous le contrôle direct des Autorités Administratives. Ces comités sont composés ainsi qu'il suit :

COMITE DE COLLECTE		COMITE DE GESTION	
- Président :	SIME Cyrille	- Présidente :	AGOAISE NDONG Fleure Carine
- Vice-Président :	AMBONO AMBONO Benjamin Emmanuel	-Vice-Président :	ZOA Jean William Bedel
- Secrétaire :	AYANG NDONG Chantal	- Secrétaire :	SIME SOH TABONG Andy Gaetan
- Trésorier :	MOUAFO Jean Claude	-Trésorier :	USUMANU BUBA

Article 3.- Le promoteur du **Cercle de la Paix** s'engage à transmettre au Ministère de l'Administration Territoriale, un rapport d'activité dans un délai de trente (30) jours après la fin de cette opération (les fonds et les biens collectés ainsi que leur utilisation).

Article 4.- Les Gouverneurs de Région, les Préfets, les Sous-Préfets concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. /-

Ampliations :
- MINETAT/SGPR
- MINISTRE/SGPM
- SED/DGSN/DGRE
- TS GOU/PREFETS/S-PREFETS
- INTERESSES
- DOSSIER/CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le 27 MAI 2020

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

-ATANGA NJI PAUL-

Scanné avec CamScanner

dateE	11/06/2020
datedecreation	11/06/2020
tag	covid-19; arrété ; appel à générosité
Categorie	Prévention
cat_lieu	Cameroun - Cameroon